**Formulaire de demande pour la réalisation de la prestation**

**« film de protection des vitres des véhicules »**

**L’Agence régionale de santé de Mayotte**, dans le cadre de sa politique de développement de l’attractivité médicale et paramédicale et en lien avec l’insécurité présente sur le territoire, **met en place un plan de sécurisation de l'exercice des professionnels de santé**.

Le présent formulaire a pour objet de recueillir vos informations nominatives afin de pouvoir vous équiper en film de protection dans les plus brefs délais. **Cette prestation est intégralement prise en charge financièrement par l’Agence Régionale de Santé de Mayotte**

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………

Prénom : …………………………………………………………………………………………………………………………………………

Profession (merci de cocher la case)

🞏 Médecin libéral

🞏 Infirmier libéral

🞏 Kiné libéral

🞏 Sage-femme libéral

🞏 Autre : …………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Numéro de téléphone portable (Obligatoire): ……………………………………………..

Lieu d’exercice professionnel (commune) : …………………………………………………………………………………..

Véhicule : immatriculation : …………………………………..

 Marque : ……………………………………………..

 Modèle : …………………………………………….

En remplissant cette fiche d’inscription et en la signant, je donne mon accord à l’ARS de Mayotte pour transmettre mes données personnelles à Mayotte Pare-Brise pour réaliser la prestation **« Pose de film de protection des vitres des véhicules des professionnels de santé intervenant au domicile des patients. »**

Je m’engage à informer l’ARS de Mayotte de tout changement de véhicule.

**Les deux documents à présenter impérativement le jour de la pose des films :**

* **votre Carte Nationale d’Identité**
* **la carte grise du véhicule concerné**

|  |
| --- |
| **Lu et approuvé (date et signature)** |

**Cette fiche de demande est à déposer directement sur :**

<https://bluefiles.orange-business.com/app/drop-page/30c9348a7cb8890155cdecdc7b87ee08557749d60cbffa48250770beaae67c61/>

**Informations relatives à la procédure de pose de film de protection sur les vitres des véhicules des professionnels de santé intervenant au domicile des patients à Mayotte**

**L’objectif de la prestation**

Cette prestation a pour objet la fourniture et la pose/dépose de film de protection des vitres des véhicules des professionnels de santé de Mayotte qui interviennent au domicile des patients, par le prestataire « Mayotte pare-brise ».

Ces films ont pour vocation de sécuriser vos vitrages et empêcher le verre d'éclater en cas de choc, d'explosion ou d'incendie, tout en conservant une parfaite transparence. La dépose de film de protection peut être faite à la suite d’une casse causée par une agression ou à la suite d’une usure ou détérioration anormale.

**Déroulement de la prestation**

Après réception de votre formulaire de demande pour la réalisation de la prestation « film de protection des vitres des véhicules » signé, Mayotte pare-brise prendra contact vous pour convenir d’une date pour la réalisation de la prestation. Il vous sera demandé à cette occasion d’être muni de votre carte grise et d’identité afin de justifier de votre identité.

Nous comptons sur votre diligence pour renseigner les éléments afin que vous bénéficiez très rapidement de cette action de sécurisation.

**Le consentement libre à bénéficier de la prestation**

Votre participation à la prestation est libre et gratuite et ne fera l’objet d’aucune rémunération. Il vous sera demandé de signer le formulaire de demande en double exemplaire.

L’exemplaire transmis à l’ARS de Mayotte sera conservé par nos soins de manière sécurisée et pour une durée de conservation selon la réglementation en vigueur.

Ce dispositif met en œuvre un traitement de données à caractère personnel assurant la sécurité et la confidentialité de vos informations et protégeant ainsi votre vie privée.

Les données directement identifiantes (nom, prénom, profession, n° de téléphone, lieu d’exercice professionnel, numéro d’d’immatriculation, modèle et marque du véhicule) seront saisies dans un fichier numérique stocké sur les serveurs de l’ARS de Mayotte et transmis à Mayotte pare-brise.

**Les bénéfices attendus pour vous-même**

En participant à cette action via le formulaire de demande, vous allez pouvoir bénéficier de la pose/dépose des films de protection des vitres de votre véhicule afin de sécuriser vos déplacements dans le cadre de votre exercice professionnel.

**Traitement des données et droit d’accès**

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement sont Mayotte pare-brise.

Conformément aux dispositions de la loi relative à l’Informatique et aux Libertés, vous disposez :

* d’un droit d’accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des personnes de l’ARS de Mayotte : ars-mayotte-dpo@ars-mayotte.fr ;
* d’un droit d’opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d’être utilisées et traitées dans le cadre de cette prestation

Il est possible que vous ne puissiez exercer certains droits prévus par le RGPD (limitation, effacement, portabilité) si cela devait compromettre la réalisation de la prestation.

Pour toute information complémentaire sur la protection des données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) <http://www.cnil.fr>.

De même, vous avez le droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés. Vos données peuvent être conservées jusqu'à deux ans. Elles font ensuite l'objet d'un archivage pour une durée conforme à la réglementation en vigueur.

Vos données seront conservées en France.

**Objet de ce traitement des données**

Votre nom, prénom, profession, numéro de téléphone, lieu d’exercice professionnel, numéro d’immatriculation, marque et modèle de votre véhicule vous sont demandés sur le formulaire de demande de réalisation de la prestation.

Ces données sont indispensables à l’ARS de Mayotte pour assurer le suivi de la prestation. Cela lui permet également de s’assurer de votre identité.

Ces données feront l’objet d’un traitement sécurisé et préservant votre vie privée. A l’exception de la cheffe de projet attractivité à la direction de l’Offre de soins et de l’Autonomie de l’ARS de Mayotte et le prestataire Mayotte pare-brise, aucun autre personnel n’y aura accès.